



Une École engagée pour le développement durable et la transition écologique

publié le 10/09/2019

Généralisation des éco-délégués

Descriptif :

L'éducation nationale est pleinement mobilisée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité. La rentrée 2019 met pleinement en application ces objectifs. Les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

En septembre 2019, les collégiens et les lycéens éliront un éco-délégué par classe. Sa mission sera de :

- sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe) ;
- identifier les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, lutter contre le gaspillage et promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.

Tous ces projets doivent permettre aux écoles et aux établissements d'être à la fois les acteurs et les lieux effectifs de la transition écologique. C'est pourquoi ils sont invités à acquérir le [label école/établissement en démarche globale de développement durable \(E3D\)](#), détenu d'ores et déjà par 4 500 d'entre eux.

8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale

 **Objectif : agir en citoyens responsables**

Mesure
1 **Faire** de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc)

Mesure
2 **Élire** un éco-délégué par classe de collège et de lycée 

Mesure
3 **Consacrer** une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable 

Mesure
4 **Intégrer** les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable

Mesure
5 **Engager** les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable 

Mesure
6 **Étudier** le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège 

Mesure
7 **Intégrer** les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle

Mesure
8 **Créer** un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020 

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'Agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu.

Consulter la circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 :

► [Transition écologique : nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030](#)

► [Consulter la page dédiée du site ministériel](#)